

Ambassadeur du lagon



TITRE ATTRIBUÉ À GILDAS LEFRANC

Pour relayer l'action de la province Sud et des acteurs directement engagés sur le territoire pour protéger cet ensemble patrimonial de biodiversité et le valoriser durablement (collectivités, scientifiques, opérateurs économiques, etc.), il est constitué un réseau de personnes volontaires dénommé « les Ambassadeurs du lagon » en province Sud. J'appartiens à ce réseau, et m'engage personnellement et collectivement à défendre, valoriser et promouvoir la biodiversité du lagon ainsi que les valeurs attachées à ce patrimoine, dans le respect des réglementations en vigueur et des principes édictés par la charte du réseau des Ambassadeurs du lagon.

En adhérant au réseau des Ambassadeurs du lagon, je m'engage à :

- être exemplaire en matière de respect des réglementations en vigueur en matière d'environnement et de navigation ;
- connaître, comprendre et respecter les réglementations relatives à la protection de la faune, la flore et des écosystèmes ;
- utiliser à chaque fois que c'est possible, les dispositifs de mouillage ;
- mettre à disposition des clients et usagers du lagon les outils d'information et de sensibilisation relatifs à la préservation des ressources vivantes, des écosystèmes du lagon et du réseau d'aires protégées provinciales ;
- diffuser un message pédagogique et promouvoir la découverte des sites du lagon calédonien auprès de ma clientèle et des usagers ;
- participer aux formations organisées par la province Sud dont certains modules sont obligatoires pour devenir ou demeurer Ambassadeur du lagon ;
 - partager mes connaissances et mes expériences avec les membres du réseau des Ambassadeurs lors des rencontres dédiées ;
- intervenir auprès des usagers en cas de comportement inadapté observé en rappelant les règles à suivre ;
- ramasser les déchets sur les sites, autant que possible ;
- prévenir les gardes-nature de la direction de l'Environnement de toute infraction grave constatée selon les modalités établies au sein du fonctionnement du réseau des Ambassadeurs ;
- prévenir ma clientèle d'emporter de quoi faire du feu si nécessaire ;
- veiller à ce que ma clientèle n'embarque pas de sono ou tout appareil pouvant émettre un son perturbant la tranquillité de la faune sauvage des sites ;
- informer ma clientèle que les îlots de la province Sud ne constituent pas des lieux adaptés au développement de fête organisée ;
- veiller à ce que ma clientèle n'embarque pas de feux d'artifice ou des pétards ;
- veiller à ce que ma clientèle ramène ses déchets à terre.

Accréditation fournie par
le Président de la province Sud

RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU LAGON DE LA PROVINCE SUD

Le réseau des Ambassadeurs du lagon constitue un réseau de personnes responsables, connaissant la réglementation en vigueur visant à protéger les espèces et espaces d'intérêt écologique majeur et exerçant une activité professionnelle nautique. Ils s'engagent auprès de la province Sud à informer leurs clientèles et usagers du lagon aux attitudes à adopter en milieu naturel. La collectivité provinciale s'engage quant à elle à former les Ambassadeurs en matière de protection de l'environnement, à fournir des outils pédagogiques adaptés aux besoins du réseau des Ambassadeurs et à partager ses connaissances en matière d'environnement.

ÉDITION
2016/2017